

RÉSOLUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF PORTANT SUR LE BUDGET 2020-2021

DG05/20-21 BUDGET 2020-2021

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 667 475 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2019 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2019;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 6 070 426 484 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 5 542 357 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 42 844 447 \$, et :
- un nombre de 30 849 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

ATTENDU QUE ce budget a été présenté et reçu favorablement au comité de répartition des ressources,

Il est RÉSOLU :

D'approuver le budget de chaque établissement du Centre de services scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'adopter et de transmettre au ministre de l'Éducation du Québec le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 90 840 576 \$ et des dépenses de 91 508 051 \$ et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote DG05/20-21.

ADOPTÉ À DONNACONA
CE 6 OCTOBRE 2020



La directrice générale,
Marie-Claude Tardif

Attestation de l'analyse et de la recommandation

Responsable : Jean-François Lussier
Fonction : Directeur du Service des ressources financières

A. Respect des encadrements

Le directeur du Service des ressources financières atteste que la présente demande respecte en tout point la *Politique relative à l'encadrement budgétaire* du Centre de services scolaire de Portneuf.

B. Recommandation de la direction du Service RF

En vertu des considérants ci-haut, le directeur du Service des ressources financières recommande l'adoption du budget 2020-2021.



Jean-François Lussier

6 octobre 2020

Date